

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL – LIVRET SCOLAIRE DU LYCÉEN DÉMATÉRIALISÉ (LSL) –  
SESSION 2025**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées professionnels publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées polyvalents publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les directeurs des GRETA - Mesdames et Messieurs les directeurs des organismes de formation

BOEN n°28 du 10 juillet 2020 - Arrêté du 17 juin 2020 - J.O. du 5 juillet 2020 (NOR : MENE2012530A) relatif à la modification du livret scolaire - Arrêté 17 avril 2024 - J.O du 07 juillet 2024 (NOR : MENE2412777A) relatif à la modification du livret scolaire

Dossier suivi par : Mme ALIOTTI – Tel : 04 42 91 72 87 [christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr](mailto:christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr) - Mme Jacquet – Tel : 04 42 91 72 20 [claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr](mailto:claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr)

La dématérialisation du livret scolaire (LSL) est opérationnelle depuis la session 2022.

Le logiciel de notes permettant de recueillir les notes et appréciations des élèves doit être rigoureusement renseigné par les professeurs avant l'import dans le LSL et ce dernier doit être contrôlé et validé par le chef d'établissement avant sa consultation par les jurys de délibérations.

La qualité et la complétude des informations préalablement renseignées dans le livret scolaire sont par conséquent indispensables au bon déroulement des opérations de la session d'examens 2025.

Les jurys académiques de chaque baccalauréat professionnel siégeront dans les centres de délibérations désignés à cet effet, le jeudi 3 juillet 2025 (délibération du 1er groupe) et le jeudi 9 juillet 2025 (délibération du 2nd groupe).

Il est rappelé que le LSL dématérialisé concerne l'ensemble des élèves sous statut scolaire, scolarisés dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat, inscrits dans un baccalauréat professionnel du ministère de l'éducation nationale.

Les apprentis disposent d'un livret de formation et non d'un livret scolaire, ils n'entrent donc pas dans le périmètre d'application du LSL.

La présente note a pour objet de vous présenter les différentes opérations relatives au LSL et notamment les nouveautés à mettre en œuvre par les différents acteurs concernés, suite à la réforme du baccalauréat professionnel.

Le bureau des examens professionnels – DIEC 3.05 est à votre disposition pendant tout le déroulement de la session.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

La session 2025 est particulièrement marquée par la réforme de la voie professionnelle.

La notion de projet est introduite, remplaçant celle du chef d'œuvre et un parcours différencié est proposé aux candidats de terminale.

Ces deux notions intéressent directement le livret scolaire du lycéen, LSL lorsqu'il est dématérialisé et le livret scolaire ou de formation, format papier.

En effet les notes de livret du projet devront être envoyées vers Cyclades dans un 1<sup>er</sup> temps et les appréciations générales et sur le parcours différencié dans un 2<sup>ème</sup> temps.

La bascule du LSL vers Cyclades se déroulera donc en plusieurs étapes à compter de la session 2025.

## I. Calendrier des opérations

Opération	Echéance	Applications utilisées	Acteurs
Livrets complétés pour l'ensemble des élèves	Dès la fin des conseils de classe	Editeur de notes / LSL / CYCLADES	Etablissements d'origine
Envoi des notes du LSL pro vers Cyclades	<b>Lundi 26 mai 2025</b> au plus tard	LSL / CYCLADES	Etablissements d'origine
Complétude et vérification des livrets par le chef d'établissement avec appréciations, moyennes annuelles et bilan de fin de parcours différencié	<b>Vendredi 13 juin 2025</b> au plus tard	LSL	Etablissements d'origine
Consultation des livrets notamment via les services en ligne par les élèves et les représentants légaux	Période à déterminer par le chef d'établissement, la consultation devant être achevée avant le <b>vendredi 20 juin 2025</b>	EduConnect /Téléservices	Elèves et représentants légaux
Validation et envoi du LSL vers Cyclades Jury avec visa de la famille et avis du chef d'établissement	<b>Vendredi 20 juin 2025</b> au plus tard	LSL/CYCLADES	Etablissements d'origine
Envoi des livrets papier pour les candidats qui ne disposent pas de livret numérique aux centres de délibérations	<b>Vendredi 20 juin 2025</b> au plus tard		Etablissements d'origine
Vérification de la présence de l'intégralité des LSL dans Cyclades	<b>Lundi 23 juin 2025</b>		DIEC

Vérification de la présence des livrets papier (en l'absence de LSL pour les établissements hors du périmètre LSL ou centres de formation hors contrat)	<b>Lundi 23 juin 2025</b>		Centres de délibération des jurys de BCP
Délibérations en mode connecté	<b>Jeudi 3 juillet 2025</b> (1 <sup>er</sup> groupe) <b>Mercredi 9 juillet 2025</b> (2 <sup>nd</sup> groupe)	CYCLADES	Centres de délibération / Présidents de Jury
Réception des visas Chargement des livrets définitifs	A partir du <b>jeudi 10 juillet 2025</b> (et avant la bascule de fin août)	LSL	Etablissements d'origine
Téléchargement du livret numérique par le candidat ou par les représentants légaux	A partir du <b>vendredi 11 juillet 2025</b>	EduConnect / Téléservices	Candidats ou représentants légaux

## II. L'export des notes du LSL vers CYCLADES : 26 mai au plus tard

L'export automatique des notes du contrôle continu de SIECLE-LSL vers CYCLADES concerne uniquement les établissements ayant un accès SIECLE-LSL.

Prérequis :

- La moyenne des notes de livret du chef d'œuvre en 1<sup>ère</sup> et du projet en terminale et la note de l'évaluation spécifique de section européenne pour tous les élèves du niveau doivent être saisies pour pouvoir envoyer les notes vers CYCLADES
- Rapprochement : INE élève LSL = INE candidat CYCLADES
- Etablissement d'inscription Elève LSL = Etablissement d'inscription candidat CYCLADES
- Elèves sans INE : Notes non transmises à CYCLADES
- Export des notes du livret d'un élève vers CYCLADES : Si toutes les notes sont renseignées
- Elèves en étalement de scolarité en cours : Notes transmises vers CYCLADES uniquement la dernière année de l'étalement
- Avoir alimenté le LSL des candidats de 1<sup>ère</sup> en 2024.

Les notes des élèves de votre établissement doivent être saisies périodiquement en cours d'année.

### 1. L'export des notes de livret du projet et de l'évaluation spécifique de section européenne

Collecte des notes de LSL par un import LSL :

Dans l'application SIECLE LSL, le chef d'établissement doit envoyer les notes du livret LSL du projet et de l'évaluation de la scolarité de la section européenne vers Cyclades pour les candidats scolaires.

- Les notes de réalisation du chef d'œuvre de première et du projet de terminale seront recueillies dans l'épreuve EC1B "Projet : Note du livret" (moyenne de 1<sup>ère</sup> et de Terminale)

- Pour les candidats en section européenne, la moyenne de la scolarité de l'évaluation spécifique section européenne est recueillie dans l'épreuve EVAAB "Evaluation de la Scolarité section européenne"

## 2. Procédure

**Le chef d'établissement procède à l'export des notes** depuis l'application LSL-SIECLE et réalise ensuite un contrôle de cet export dans Cyclades.

**La consultation du compte-rendu** permettra de repérer et corriger les éventuelles anomalies. Dans Cyclades, le compte-rendu de l'import des notes depuis LSL peut être consulté via l'activité dédiée : Evaluation > Saisir les notes de livret des candidats > Consulter le compte-rendu de l'import des notes depuis LSL.

Concernant la remontée des notes dans Cyclades, si une seule note attendue n'est pas saisie (même pour un seul élève), l'import sera impossible pour l'ensemble des élèves.

**Il vous incombe de veiller à ce que toutes les notes soient renseignées.**

## 3. Nouveauté : Saisie de la réalisation du projet en terminale

À partir de 2024/2025, la matière « Réalisation d'un chef d'œuvre » est remplacée par « Réalisation d'un projet » dans :

- L'application web LSL (dans l'onglet « ENSEIGNEMENTS »)
- Le service en ligne LSL (dans l'onglet « Enseignements »)
- Le livret (PDF téléchargeable et HTML exporté à Cyclades Jury)

Pour les années précédentes, la matière « Réalisation d'un chef d'œuvre » est conservée.

▼ RÉALISATION D'UN PROJET - Enseignant LSL

Non validé

**Compétences et appréciations**

Les compétences mobilisées pour la mise en œuvre du projet sont évaluées dans les disciplines qui interviennent dans sa réalisation

Appréciation : Très beau projet

Moyennes élève		Répartition des moyennes		
	Année	M < 8	8 ≤ M < 12	12 ≤ M
Élève	17,00			
Groupe (30 élèves)	15,00			

Affichage dans l'application web LSL

→ RÉALISATION D'UN PROJET

Appréciation :

Très beau projet  
Enseignant LSL

**Évaluations**

Moyennes

Période	Élève	Groupe (30 élèves)
Année	17	15

NE pour non noté, D pour dispensé, B pour bénéficiaire des anciennes notes et A pour élève en période d'apprentissage, EA pour en attente

Répartition des moyennes de la classe

Affichage dans le service en ligne LSL

ENSEIGNEMENTS DE PROJETS				
RÉALISATION D'UN PROJET	Note annuelle	Effectif du groupe :	30	Très beau projet
	17	Répartition des notes annuelles individuelles (%)		
		< 8	≥ 8 et < 12	
<p><i>Évaluation chiffrée unique en fin d'année scolaire, intégrant les enseignements professionnels, et le cas échéant, les enseignements généraux, mobilisés dans le cadre de la réalisation du projet</i></p>				
				Enseignant LSL

Affichage dans le livret

### III. L'export du livret de LSL vers Cyclades : 20 juin au plus tard

#### 1. Vérification du contenu des livrets

Il est recommandé, avant l'envoi des livrets de votre logiciel de notes vers SIECLE LSL, de vérifier la présence des renseignements suivants ou de les saisir directement dans le LSL :

- L'appréciation générale annuelle et des compétences pour chaque discipline
- L'appréciation annuelle de réalisation du projet
- L'appréciation littérale des PFMP
- Des informations relatives aux parcours et apprentissages des élèves
- L'appréciation et le bilan du parcours différencié
- L'avis du chef d'établissement en vue de l'examen

#### 2. Nouveauté : Saisie du parcours différencié en terminale

##### ➤ Rappel réglementaire

Conformément à l'arrêté 17 avril 2024 - J.O du 07 juillet 2024 (NOR : MENE2412777A) relatif à la modification du livret scolaire, une rubrique « PARCOURS DIFFÉRENCIÉ DE FIN DE TERMINALE » est créée. Par conséquent, le parcours choisi par l'élève est saisi dans BEE et s'affiche alors dans LSL (« Parcours de préparation à la poursuite d'études », ou « Parcours de préparation à l'insertion professionnelle »). Les observations apportées par l'équipe pédagogique afin de valoriser positivement l'investissement de l'élève peuvent alors être saisies dans le LSL ou importées depuis l'éditeur de notes.

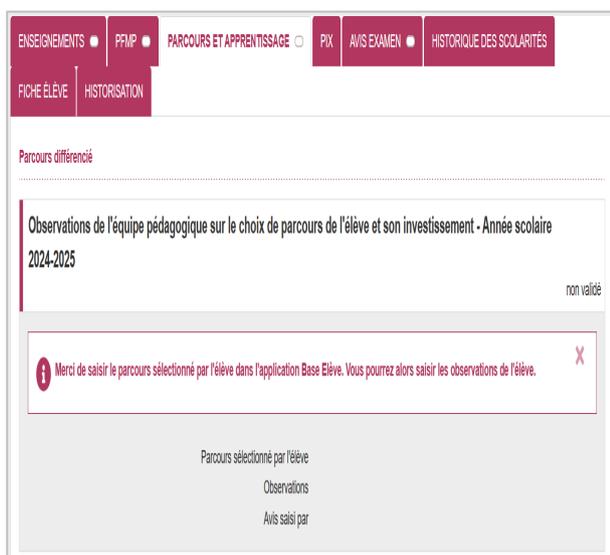
##### ➤ Saisie du parcours de l'élève dans BEE (Base élèves établissement)

La note de service du 4-3-2024 (NOR : MENE2404141N) indique qu'« à l'issue du dernier conseil de classe précédant le parcours », donc à l'issue du conseil de classe du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre, « Le chef d'établissement organise le suivi des inscriptions des élèves dans l'un ou l'autre parcours et fixe la date de clôture de celles-ci. »

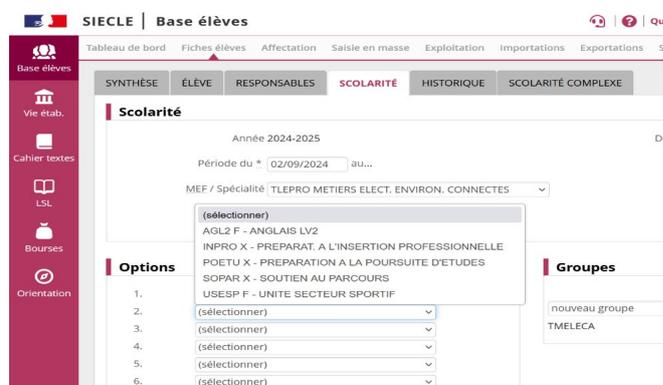
Le choix du parcours se fait donc dans SIECLE Base élèves établissement (BEE) puis s'affiche dans le LSL.

Deux codes matières ont été créés et sont disponibles en tant qu'« options »: de l'onglet scolarité :

- Préparation à la poursuite d'étude
- Préparation à l'insertion professionnelle



**Affichage dans l'application web LSL lorsque le parcours n'a pas été saisi dans BEE**



## Affichage du parcours et Saisie/Import de l'observation dans LSL

Scolaire du Lycée

élèves - Exploitation - Examens Pro - Examens GT - Import des données

Parcours différencié

**Observations de l'équipe pédagogique sur le choix de parcours de l'élève et son investissement - Année scolaire 2024-2025**

Observations

Avis saisi par

Nom enseignant  
recette02

Prénom enseignant  
Prenom

Prenom  
recette02

Valider l'ensemble des saisies  Non valide

ENREGISTRER ANNULER

Scolaire du Lycée

élèves - Exploitation - Examens Pro - Examens GT - Import des données

ENSEIGNEMENTS PFMP PARCOURS ET APPRENTISSAGE PIX AVIS EXAMEN

HISTORIQUE DES SCOLARITÉS FICHE ÉLÈVE HISTORISATION

Parcours différencié

**Observations de l'équipe pédagogique sur le choix de parcours de l'élève et son investissement - Année scolaire 2024-2025**

non valide

Parcours sélectionné par l'élève: Parcours de préparation à l'insertion professionnelle

Observations: ltrse bon dfsglk

Avis saisi par: Prenom recette02

Engagements et responsabilités

Attention de ne pas valider le livret tant qu'il n'est pas complet

**Parcours différencié**

Observation de l'équipe pédagogique sur le choix du parcours de l'élève

**Classe de Terminale 2024-2025**

Parcours sélectionné : Parcours de préparation à la poursuite d'études

Excellent investissement

LSL CE

Affichage du parcours dans le service en ligne LSL

**PARCOURS DIFFÉRENCIÉ DE FIN DE TERMINALE**

**Observations de l'équipe pédagogique sur le choix de parcours de l'élève**

Parcours de préparation à l'insertion professionnelle  Parcours de préparation à la poursuite d'études

On s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs pouvant jouer en faveur de l'élève

Excellent investissement

Nom : LSL CE Date :

Affichage du parcours dans le livret

## IV. Consultation des livrets par les élèves et les responsables légaux

### 1. Consultation et signature des livrets par les élèves et représentants légaux

La consultation des livrets par les élèves et représentants légaux doit intervenir dès complétude de ceux-ci.

La consultation peut être organisée via l'application EduConnect / Téléservices.

Vous veillerez à informer les représentants légaux et les élèves (courriel, affichage, message sur Pronote...) de la mise à disposition du livret, notamment via les « Téléservices », afin d'exercer leur droit de rectification des données si besoin et de les avertir de la date limite d'accès à ces informations que vous aurez déterminée.

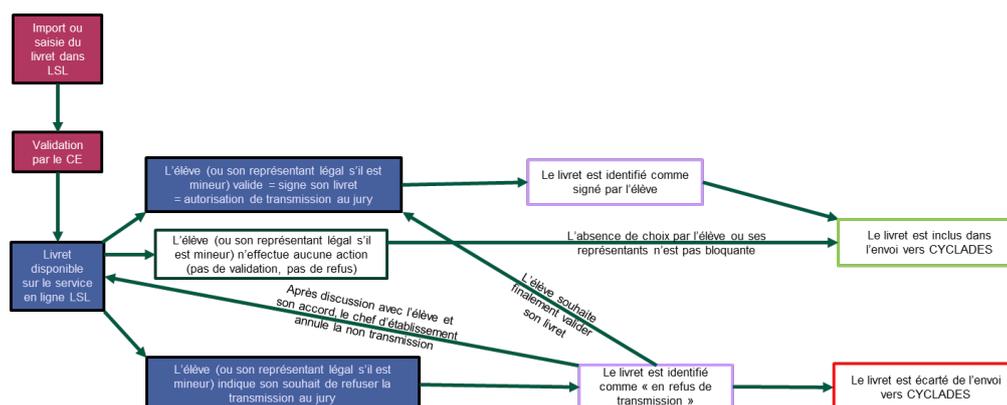
Il est important que vous puissiez attester, en cas de recours, de l'information qui aura été faite aux élèves et aux familles de leur possibilité de consulter le livret scolaire.

### 2. Procédure

L'arrêté du 4 mars 2020 modifié prévoit la signature de l'élève sur le livret scolaire du lycéen (LSL), pour le baccalauréat professionnel.

The image shows three versions of the 'Partie réservée à l'élève' form, each with a red circle around the signature field. The forms are titled 'Visa et observations éventuelles (bilan, progrès constatés) du chef d'établissement'. The first form has a blue header, the second has an orange header, and the third has a green header. Each form includes fields for 'Nom', 'Date', and 'Signature' for the head of the establishment, and 'Date' and 'Signature' for the student. Below the student signature field, there are fields for 'Visa du président du jury' and 'Premier groupe d'épreuves' and 'Deuxième groupe d'épreuves'.

- La validation de l'élève (ou de son représentant légal s'il est mineur) vaut signature et entraîne autorisation de transmission de son livret au jury de baccalauréat.
- L'élève (ou son représentant légal s'il est mineur) peut refuser l'envoi de son livret au jury de baccalauréat après confirmation effectuée auprès de son chef d'établissement.
- L'élève ne peut pas s'opposer à la transmission des moyennes annuelles de LSL vers Cyclades nécessaires au calcul de son résultat au baccalauréat.

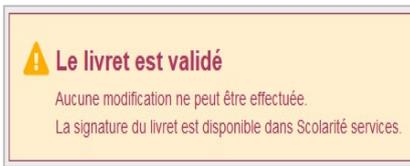


- Dans la version 25.2.1, la signature du livret des élèves de terminale est disponible dans le service en ligne LSL pour :
  - Les responsables légaux des élèves (majeurs ou mineurs)
  - Les élèves majeurs ayant un compte responsable dans Educonnect
- La signature n'est pas proposée pour les élèves de terminale dont l'étalement de scolarité est en cours.

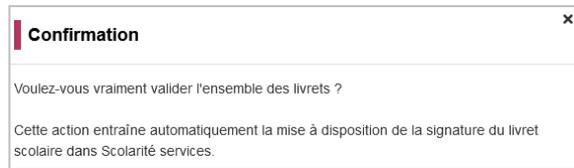
Signature du livretEnseignementsAvis examen 2025ScolaritéQu'est-ce que le livret ?

La signature du livret scolaire sera disponible lorsque celui-ci sera validé par le chef d'établissement.

- La validation du livret dans LSL entraîne la mise à disposition de sa signature dans le service en ligne le lendemain.



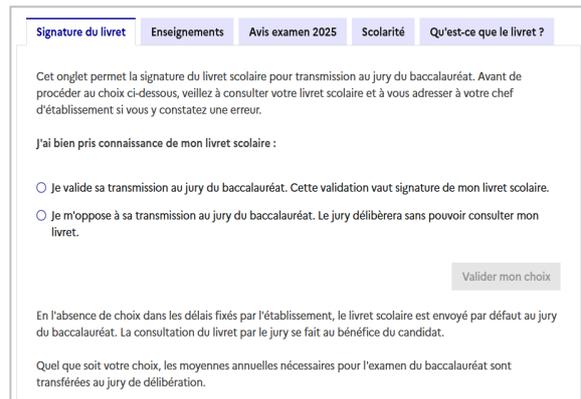
**Message s'affichant lors de la consultation**



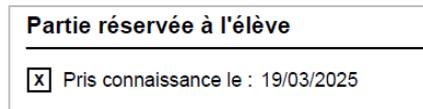
**Message s'affichant lors d'une validation en masse de livrets**



**Affichage dans le fil des événements du portail Scolarité Services (uniquement pour les comptes responsables)**



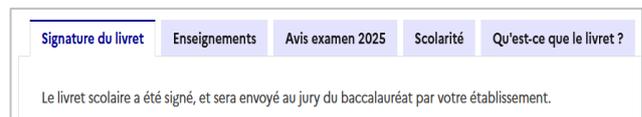
**Affichage dans le service en ligne**



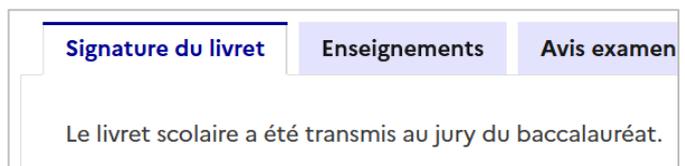
**Affichage de la signature dans le livret PDF**



**Signature du livret dans le service en ligne LSL**



**Affichage dans le service en ligne LSL lorsque le livret est signé**



**Affichage dans le service en ligne LSL quand le livret a été envoyé à Cyclades Jury**

**Rappel :** le livret n'est téléchargeable en PDF dans le service en ligne LSL qu'une fois le visa reçu.

## Signature – Cas du refus de transmission du livret

Signature du livret Enseignements Avis examen 2025 Scolarité Qu'est-ce que le livret ?

Cet onglet permet la signature du livret scolaire pour transmission au jury du baccalauréat. Avant de procéder au choix ci-dessous, veuillez à consulter votre livret scolaire et à vous adresser à votre chef d'établissement si vous y constatez une erreur.

J'ai bien pris connaissance de mon livret scolaire :

Je valide sa transmission au jury du baccalauréat. Cette validation vaut signature de mon livret scolaire.

Je m'oppose à sa transmission au jury du baccalauréat. Le jury délibérera sans pouvoir consulter mon livret.

**Valider mon choix**

En l'absence de choix dans les délais fixés par l'établissement, le livret scolaire est envoyé par défaut au jury du baccalauréat. La consultation du livret par le jury se fait au bénéfice du candidat.

Quel que soit votre choix, les moyennes annuelles nécessaires pour l'examen du baccalauréat sont transférées au jury de délibération.

### Refus de transmission du livret dans le service en ligne LSL

Signature du livret Enseignements Avis examen 2025 Scolarité Qu'est-ce que le livret ?

Cet onglet permet la signature du livret scolaire pour transmission au jury du baccalauréat. Avant de procéder au choix ci-dessous, veuillez à consulter votre livret scolaire et à vous adresser à votre chef d'établissement si vous y constatez une erreur.

J'ai bien pris connaissance de mon livret scolaire :

Je valide sa transmission au jury du baccalauréat. Cette validation vaut signature de mon livret scolaire.

Je m'oppose à sa transmission au jury du baccalauréat. Le jury délibérera sans pouvoir consulter mon livret.

**Modifier mon choix**

En l'absence de choix dans les délais fixés par l'établissement, le livret scolaire est envoyé par défaut au jury du baccalauréat. La consultation du livret par le jury se fait au bénéfice du candidat.

Quel que soit votre choix, les moyennes annuelles nécessaires pour l'examen du baccalauréat sont transférées au jury de délibération.

### Affichage dans le service en ligne LSL lorsque le livret est en refus de transmission

Le responsable peut toujours modifier son choix tant que le refus de transmission n'a pas été envoyé à Cyclades Jury.

**Suivi des échanges Cyclades**

Consultez les **indicateurs de suivi** avant envoi Cyclades

1 refus de transmission du livret scolaire. Détails dans l'onglet **Suivi des signatures**

Export de contrôle continu - 1ère

Signature du livret Enseignements Avis examen 2025 Scolarité Qu'est-ce que le livret ?

Conformément à la demande effectuée, le livret scolaire n'a pas été transmis au jury du baccalauréat.

### Affichage dans le service en ligne LSL quand le refus de transmission a été envoyé à Cyclades Jury

Le chef d'établissement est informé du refus de transmission sur le tableau de bord LSL (voir les nouveautés du tableau de bord)

À noter : dans ce cas, le livret ne sera jamais téléchargeable dans le service en ligne LSL

## V. Validation et envoi des livrets anonymes dans CYCLADES en vue des délibérations

Une fois les livrets complétés et consultés par les élèves et les responsables légaux, ils doivent être validés et envoyés vers CYCLADES au plus tard le **vendredi 20 juin 2025 au plus tard**.

### 1. Validation des livrets

Sur le tableau de bord de l'application LSL apparaît la liste des divisions. Cliquer sur une division et changer le menu déroulant en haut à droite : S'affiche par défaut « éditer les livrets », il faut cliquer sur « valider les livrets ». Important : cliquer sur OK pour bien terminer le processus de validation des livrets. Une coche rouge apparaît dans la colonne « validé » en fin de traitement.

Cette opération doit être réalisée autant de fois que de divisions concernées.

### 2. Envoi des livrets

Une fois validés, les livrets doivent être envoyés depuis l'application LSL SIECLE au plus tard le **vendredi 20 juin 2025**.

Pour ce faire, les établissements doivent dans l'application LSL cliquer sur « Examens », « Jury », « Envoyer livrets ».

Une fois la procédure effectuée, la liste des candidats apparaît avec mention de la date d'envoi.

N.B. : Il s'agit de l'envoi des statuts des livrets (numériques ou papiers), il est donc normal d'envoyer à la fois les statuts numériques et papiers.

Vous effectuerez ensuite un contrôle de cet import dans Cyclades. La consultation du compte-rendu vous permettra de repérer et corriger les éventuelles anomalies.

## **VI. Vérification de la présence des livrets papier (uniquement à l'attention des chefs de centres de délibérations)**

Les livrets scolaires papier concernant les élèves des établissements d'enseignement privés hors contrat, les candidats redoublants de spécialité de BCP renouvelée, les livrets de formation pour les apprentis ou pour les stagiaires de la formation continue ne relevant pas du périmètre du LSL devront avoir été transmis au centre de délibération au plus tard pour le **vendredi 20 juin 2025**.

Les centres de délibération s'assureront de la présence de l'intégralité des livrets papier.

## **VII. Récupération des visas de lecture des livrets numériques**

Le code de l'éducation précise que le président de jury doit attester de la consultation du livret par le jury en apposant son visa.

Une fois les délibérations des premier et second groupes terminées, les chefs d'établissement des candidats devront récupérer dans SIECLE LSL les visas de lecture du jury à ajouter au livret des candidats de l'établissement.

Cette opération intervient à compter du **jeudi 10 juillet 2025** et en tout état de cause avant la bascule de la base prévue fin août. Cette opération permettra dès le lendemain, **vendredi 11 juillet 2025**, de mettre à disposition des élèves et représentants légaux les livrets définitifs au travers des services en ligne (EduConnect).

Pour ce faire, les établissements doivent dans l'application LSL cliquer sur « examens », « jury », « recevoir les visas ».

## **VIII. Assistance**

- Pour toute question relative aux transferts de données de vos logiciels de notes (PRONOTE...), je vous invite à contacter l'éditeur de l'application
- Pour toute question relative au LSL (paramétrage, accès à l'application et téléservices) :  
**Utiliser VERDON - Rubrique scolarité/Base élèves/LSL**

Mes services restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.